



# CNT-FTE

Bourse du Travail - 11 RUE GUENIN  
93200 SAINT DENIS  
fede-educ@cnt-f.org  
www.cnt-f.org/fte

**FEDERATION DES TRAVAILLEURS-EUSES DE L'EDUCATION**

**PROTOCOLE D'ACCORD DIRECTION D'ÉCOLE**

## **UNE CAROTTE POUR DE FUTURS CHEFS D'ÉTABLISSEMENTS ?**

Le protocole d'accord signé avec le ministère le 10 mai dernier, par le syndicat de l'éducation nationale SE-UNSA, prévoit pour cette rentrée de nouvelles mesures pour les directeurs d'école du premier degré :

- > extension des décharges d'enseignements à hauteur d'une "journée par semaine" supplémentaire pour les écoles de 4 classes ;
- > une augmentation de 20% de l'indemnité de sujétion spéciale (ISS) à compter du 1er septembre pour tous les directeurs ;
- > un régime de "décharges bonifiées" pour les directeurs "relevant des réseaux ambition réussite" ;
- > un équipement informatique spécifique ;
- > un "vade-mecum" juridique sous formes de fiches pratiques pour appréhender les "responsabilités, les obligations" et les compétences requises pour être un bon directeur...

Pour la décharge supplémentaire, le ministère a déjà recruté 30 000 "bénéficiaires" du RMI, ceux qu'il nomme pompeusement : "Emplois de Vie Scolaire". Après les "aide-éducateurs", les "assistants d'éducation", les EVS : nouveaux emplois précaires de la rentrée 2006 ! Ces emplois de 6 mois à 3 ans maximum, sans formation initiale (ni continue !) se verront rémunérés à 530 euros par mois pour les contrats de 20h et 690 euros pour les contrats de 26 heures. Contrats de travail partiel, rémunération partielle !

Ces EVS assumeront donc des tâches administratives, de soutien pédagogique ou de surveillance, sous la responsabilité du directeur.

On peut craindre également que l'équipement informatique promis par le ministère pour alléger les tâches des directions accompagne la mise en place de "bases élèves", via des logiciels déjà en fonction dans certains départements (à titre expérimental l'année passée) ; véritables fichiers où seront collectées toutes les informations concernant les élèves et leurs parents. La mise en place des PPRE (programmes personnalisés de réussite éducative) en sera facilitée. Catégories socioprofessionnelles des parents, pays d'origine, familles suivies par un service social, absentéistes... Les ministères de l'éducation et de l'Intérieur n'auront plus qu'à se servir !

## **AUTOGESTION DES ECOLES**

Il y a quelques années, l'opposition des enseignants au statut de "maître-directeur" ouvrait des perspectives, hélas, trop vite refermées. Pourtant, ce protocole constitue une étape nouvelle vers ce statut, tant décrié.

La CNT dénonce cet accord. Nous n'avons pas besoin de nouveaux chefs. L'école peut être gérée, animée par une équipe sans statut spécifique pour l'un ou l'une de ses membres. Nous revendiquons l'autogestion des établissements scolaires.

Dans l'immédiat, refusons que les décharges d'enseignements soient assumées par des collègues mal payés, au statut précaire... Revendiquons l'emploi de collègues titulaires et formés pour tout remplacement.

*Références. Protocole direction d'école : accord du 10 mai / Note d'application du 9 juin / Note de service relative au régime de décharge du 21 juin 2006.*